

N°



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE

Département  
Des PYRENEES-ATLANTIQUES

Arrondissement  
de BAYONNE

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE BIARRITZ

**OBJET :**

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Biarritz en date du 10 juillet 2020, relative à la composition de la Commission de concession,

VU l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

**Nomination du  
Représentant du  
Maire à la  
Présidence de la  
Commission de  
concession de la  
Ville de Biarritz –  
Gestion du  
marché de Noël  
des années 2024 à  
2026**

**ARRETONS**

**Article 1er** : En l'absence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire, Monsieur Michel LABORDE, Adjoint, la représentera à la Présidence de la Commission de concession.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents placés sous son autorité, sont chargés, de l'application du présent arrêté.

BIARRITZ, le 15 mai 2024,

Le Maire,

Maider AROSTEGUY

Pour ampliation certifiée conforme  
Biarritz, le  
Le Maire,